Contact utiles

Direction Régionale Interdépartementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (D.R.I.E.E.T.S.)
11 Boulevard des Bouvets
92000 Nanterre
01 47 86 40 00
idf-ut92.uc4@drieets.gouv.fr

Croix Rouge
Unité Locale de Puteaux
2 rue des Fusillés de la Résistance
92800 Puteaux
01 47 76 11 18
https://hautsdeseine.croix-rouge.fr/puteaux/

Liens utiles

www.service-public.fr

www.solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/familles-enfance
La Famille est rattachée au Ministère des Solidarités et de la Santé. Actualités réglementaires, dossiers de presse, contacts utiles.

www.servicesalapersonne.gouv.fr
Informations essentielles sur les services à la personne et le CESU

www.pajemploi.urssaf.fr
Suivre l'intégralité du processus de rémunération au salarié et de bénéficier des prestations familiales auxquelles les parents ont droit.

Information et inscription

PIJ - 4 rue Marcellin Berthelot
92800 Puteaux
Tél. : 01 41 02 95 53 - sij@mairie-puteaux.fr

Ce service procède à un échange de contacts et non pas à une sélection de candidats. Puteaux Information Jeunesse ne pourra donc être tenu responsable en cas de désaccord ou d'incident survenu dans le cadre du contrat de travail.

N° d'urgence (appel gratuit 24h/24)

112 Numéro d'appel d'urgence européen	**15** SAMU : le service d'aide médical urgent
17 Police secours	**18** Sapeurs-pompiers
114 Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes	**01 40 05 48 48** Centre antipoison de paris

enfance & partage
allo parents bébé
0 800 00 34 56 Service & appel gratuits

Numéro vert d'aide et de soutien à la parentalité, Allo Parents Bébé a pour mission d'écouter, de soutenir et d'orienter les parents inquiets dès la grossesse et jusqu'aux 3 ans de l'enfant.

Ville amie des enfants
VILLE DE PUTEAUX
Puteaux Information Jeunesse

Relais baby-sitting

Vous êtes à la recherche d'un ou d'une baby-sitter de façon ponctuelle ou plus régulière après la classe ?

Puteaux Information Jeunesse vous met en relation avec la personne de votre choix et vous permet de solutionner ainsi votre besoin de mode de garde.

Âgés de 17 à 30 ans, les profils et les niveaux d'expérience variés sauront vous satisfaire.

Définir notre service

- Réservé aux Putéoliens, gratuit et valable 1 an.
- Les baby-sitters inscrits dans nos fichiers peuvent intervenir à tout moment de l'année de façon régulière ou occasionnelle en fonction des besoins et des exigences des familles.
- Âgés entre 17 et 30 ans, ils/elles habitent ou étudient à Puteaux.
- Nous sommes très attentifs à l'expérience acquise dans la garde d'enfants et aux atouts complémentaires comme : le permis B, un véhicule, un BAFA, les formations aux gestes de Premiers Secours telles que le PSC1 ou l'IPSEN (Initiation aux Premiers Secours Enfants et Nourrissons), l'expérience de garde d'enfant y compris dans le cadre familial.

Déclarer son employé

Déclarer son employé, c'est avant tout être en règle avec la loi qui interdit le travail dissimulé.
De plus, cela apporte de nombreux avantages : droits sociaux pour le salarié (maladie, retraite...) et aides financières pour l'employeur (déduction ou crédit d'impôt).
Deux moyens très simples sont à la disposition des parents sur Internet et leur permettent de bénéficier de la déduction d'impôts sur les revenus de 50% des sommes investis pour l'emploi du personnel à domicile :

- **Le C.E.S.U. déclaratif** : il simplifie la déclaration des salariés du particulier employeur. Il lui suffit de remplir le volet social mensuel directement sur Internet via le CESU en ligne : calcul des cotisations sociales, réalisation du bulletin de salaire.
- **le service Pajemploi +** permet au parent employeur de confier à l'URSAAF l'intégralité du processus de rémunération de son salarié et de bénéficier immédiatement des prestations familiales auxquelles il a droit.

Rédiger un contrat de travail

Au-delà de 8 heures de travail et dans une période régulière de plus de 4 semaines, la rédaction d'un contrat de travail est obligatoire pour fixer clairement les termes de l'accord (horaires, salaire, durée du contrat, missions...).

Fixer les salaires

Le salaire minimum d'un baby-sitter doit correspondre au SMIC, soit 9,40 € net de l'heure au 1er janvier 2025.

La garde d'enfant est assimilée à un emploi à caractère familial, régi par la Convention Collective Nationale des Salariés du Particulier Employeur.

Attention : pour les salariés mineurs le minimum légal est différent :

Entre 17 et 18 ans
- 10% du SMIC

Le travail de nuit est interdit pour les mineurs.

Dans tous les cas, la famille et le baby-sitter doivent se mettre d'accord pour définir un tarif qui convienne à chacun. Il peut être majoré en fonction de l'expérience ou du nombre d'enfants à garder.

Choisir son mode de règlement

Les espèces

Le chèque bancaire

Le virement bancaire

Le C.E.S.U.

Connaître les horaires

Il n'existe pas, dans le cadre du baby-sitting, d'heures majorées pour travail de nuit par exemple. Quels que soient les horaires de début et de fin de l'intervention, il n'y aura pas de changement de coût horaire.

Un mineur ne peut travailler plus de 4h30 consécutives (au-delà une pause de 30 minutes est obligatoire) et peut travailler 8 heures par jour. Un majeur lui, peut travailler 10 heures par jour.

La responsabilité

- Vérifiez auprès de vos assurances si elle couvre le risque des dommages causés aux tiers par une personne à votre service, sinon une extension de votre contrat.
- Laissez vos numéros de téléphone et d'urgence.
- Si l'heure est tardive, il serait bienveillant de raccompagner le/la jeune.

Les formations aux premiers secours

I.P.S.E.N. et P.S.C.1. dispensées par la Croix-Rouge (plusieurs antennes dans le Département).